

**CAISSE POPULAIRE GROUPE  
FINANCIER LTÉE**

**États financiers consolidés**

**Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019**

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

Table des matières

---

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2</b>
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan consolidé	<b>4</b>
État consolidé du résultat étendu	<b>5</b>
État consolidé des variations de l'avoir des membres	<b>6</b>
État consolidé des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	
1. Informations d'entreprise	<b>8</b>
2. Méthode de présentation	<b>8</b>
3. Première application des nouvelles normes comptables	<b>9</b>
4. Prêts aux membres	<b>12</b>
5. Dépôts des membres	<b>21</b>
6. Parts sociales	<b>23</b>
7. Gestion du capital	<b>24</b>
8. Encaisse et fonds en dépôt	<b>25</b>
9. Marge financière et intérêts	<b>25</b>
10. Placements	<b>26</b>
11. Emprunts de titrisation	<b>30</b>
12. Risque de change	<b>31</b>
13. Engagements	<b>31</b>
14. Impôts sur le revenu	<b>32</b>
15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels	<b>33</b>
16. Opérations entre apparentés	<b>35</b>
17. Dépenses de personnel	<b>36</b>
18. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur	<b>36</b>



Tel: 204-956-7200  
Fax: 204-926-7201  
Toll-Free: 866-863-6601  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
700 - 200 Graham Avenue  
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et de ses filiales (« la Caisse »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2019, et l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations de l'avoir des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Caisse au 30 septembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Caisse pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada S.R.L. /LLP*

Comptables professionnels agréés

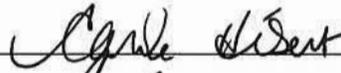
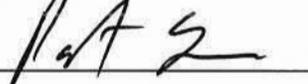
Winnipeg (Manitoba)  
Le 12 décembre 2019

## CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

### Bilan consolidé

Au 30 septembre	2019	2018
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Encaisse et fonds en dépôt (note 8)	29 849 143	48 791 421
Autres actifs	3 639 518	3 281 692
Placements (note 10)	176 820 623	180 872 779
Recouvrement des impôts sur le revenu	-	78 626
Prêts aux membres (note 4)	1 351 938 595	1 267 828 515
Instruments financiers dérivés (note 9)	5 251	-
Immobilisations corporelles (note 15)	15 582 887	16 096 090
Actifs incorporels (note 15)	5 295 514	5 945 536
	<b>1 583 131 531</b>	<b>1 522 894 659</b>
<b>Passif et avoir des membres</b>		
Autres passifs	6 258 400	6 624 812
Emprunts de titrisation (note 11)	44 170 616	32 000 478
Impôts sur le revenu	676 392	-
Passif d'impôts différés (note 14)	1 644 529	1 645 751
Dépôts des membres (note 4)	1 417 571 561	1 375 106 426
Instruments financiers dérivés (note 9)	-	26 763
Parts sociales (note 6)	1 327 571	1 326 360
	<b>1 471 649 069</b>	<b>1 416 730 590</b>
Engagements (note 13)		
Avoir des membres (note 7)		
Parts sociales (note 6)	9 174 649	9 463 044
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	(31 265)
Bénéfices non répartis	102 307 813	96 732 290
	<b>111 482 462</b>	<b>106 164 069</b>
	<b>1 583 131 531</b>	<b>1 522 894 659</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 Administratrice  
 Administrateur

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2019	2018
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Intérêts des prêts aux membres	49 953 912	45 899 920
Revenus de placements	6 084 000	4 744 434
	<b>56 037 912</b>	<b>50 644 354</b>
<b>Coûts de financement</b>		
Intérêts versés aux membres	28 795 879	24 095 411
Intérêts sur emprunts	732 385	579 167
	<b>29 528 264</b>	<b>24 674 578</b>
<b>Marge financière</b>	<b>26 509 648</b>	<b>25 969 776</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>		
Personnel (note 17)	15 253 023	14 518 890
Administration	5 007 628	4 917 991
Locaux, mobilier et équipement	3 012 670	3 052 449
Sécurité des membres	1 329 682	1 276 510
Organisation	662 448	885 158
	<b>25 265 451</b>	<b>24 650 998</b>
<b>Dépenses d'exploitation brutes</b>	<b>25 265 451</b>	<b>24 650 998</b>
<b>Moins autres revenus</b>	<b>(6 359 830)</b>	<b>(6 559 924)</b>
<b>Dépenses d'exploitation nettes</b>	<b>18 905 621</b>	<b>18 091 074</b>
<b>Résultat net avant provision pour prêts douteux</b>	<b>7 604 027</b>	<b>7 878 702</b>
<b>Provision pour prêts douteux</b>	<b>825 000</b>	<b>4 020 000</b>
<b>Résultat net avant impôts sur le revenu</b>	<b>6 779 027</b>	<b>3 858 702</b>
<b>Provision pour impôts sur le revenu (note 14)</b>	<b>1 189 945</b>	<b>1 186 162</b>
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>5 589 082</b>	<b>2 672 540</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu (déduction faite des impôts)</b>		
Variation des gains latentes sur les couvertures de juste valeur	-	96 492
<b>Total du résultat étendu pour l'exercice</b>	<b>5 589 082</b>	<b>2 769 032</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Parts sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Soldes au 30 septembre 2017</b>	(127 757)	9 797 926	94 059 750	103 729 919
<b>Total du résultat étendu pour l'exercice</b>	96 492	-	2 672 540	2 769 032
<b>Rachat net des parts sociales</b>	-	(306 206)	-	(306 206)
<b>Transfert aux éléments de passif</b>	-	(28 676)	-	(28 676)
<b>Soldes au 30 septembre 2018</b>	<b>(31 265)</b>	<b>9 463 044</b>	<b>96 732 290</b>	<b>106 164 069</b>
<b>Redressement transitoire pour IFRS 9 au 1<sup>er</sup> octobre 2018 (note 3)</b>	-	-	(13 559)	(13 559)
<b>Cessation de comptabilité de couverture</b>	<b>31 265</b>	-	-	<b>31 265</b>
<b>Total du résultat étendu pour l'exercice</b>	-	-	<b>5 589 082</b>	<b>5 589 082</b>
<b>Rachat net des parts sociales</b>	-	(287 184)	-	(287 184)
<b>Transfert aux éléments de passif</b>	-	(1 211)	-	(1 211)
<b>Soldes au 30 septembre 2019</b>	-	<b>9 174 649</b>	<b>102 307 813</b>	<b>111 482 462</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2019	2018
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		
Résultat net pour l'exercice	5 589 082	2 672 540
Ajustements pour		
Intérêts et revenus de placements	(56 037 912)	(50 644 354)
Charge d'intérêts	29 528 264	24 674 578
Amortissement	1 311 980	1 348 507
Provision pour impôts différés	(1,222)	698 196
Provision pour prêts douteux	825 000	4 020 000
Portion ineffective des swaps	-	(2 114)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	(159 397)
Variation nette des autres actifs	(357 826)	(51 393)
Variation nette du recouvrement des impôts	1 238 222	483 204
Variation nette des autres passifs	(366 412)	(190 342)
Variation des activités des membres, nette		
Variation des prêts aux membres, déduction faite des remboursements	(84 138 860)	(49 201 496)
Variation des dépôts des membres, déduction faite des retraits	40 764 056	32 928 280
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	49 144 133	45 434 340
Intérêts reçus au titre des placements	5 986 469	4 345 091
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(27 827 185)	(23 614 270)
Impôts sur le revenu payés	(483 204)	(474 143)
<b>Flux de trésorerie totaux appliqués aux activités d'exploitation</b>	<b>(34 825 415)</b>	<b>(7 732 773)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Achats de placements	(161 080 083)	(167 361 537)
Disposition de placements	165 229 770	158 302 793
Achats d'immobilisations corporelles	(149 504)	(436 237)
Produit de ventes d'immobilisations corporelles	-	242 070
<b>Flux de trésorerie totaux provenant des (appliqués aux) activités d'investissement</b>	<b>4 000 183</b>	<b>(9 252 911)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Augmentation des emprunts de titrisation	22 816 700	7 521 383
Remboursement des emprunts de titrisation	(10 646 562)	(7 280 793)
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(287 184)	(306 206)
<b>Flux de trésorerie totaux provenant des (appliqués aux) activités de financement</b>	<b>11 882 954</b>	<b>(65 616)</b>
<b>Diminution nette de l'encaisse et des fonds en dépôt</b>	<b>(18 942 278)</b>	<b>(17 051 300)</b>
<b>Encaisse et fonds en dépôt, au début de l'exercice</b>	<b>48 791 421</b>	<b>65 842 721</b>
<b>Encaisse et fonds en dépôt, à la fin de l'exercice</b>	<b>29 849 143</b>	<b>48 791 421</b>

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 1. Information d'entreprise

#### Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte dix-neuf centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social est situé au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 12 décembre 2019.

### 2. Méthode de présentation

#### Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

#### Base de mesure

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifiée par la réévaluation des instruments financiers dérivés mesurés à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

#### Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que la direction établisse certaines estimations comptables critiques. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines faisant appel à des jugements critiques et à des estimations lors de l'application de méthodes comptables et présentant le risque le plus important d'apporter un ajustement significatif à la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés ou aux montants des actifs ou des passifs présentés dans les états financiers consolidés du prochain exercice sont les suivants :

- La détermination de la dépréciation des prêts aux membres; c'est-à-dire, évaluer si le risque de crédit sur l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale; et l'intégration d'informations prospectives dans l'évaluation de la perte de crédit attendue (« PCA ») (note 4);
- La classement des actifs financiers, qui inclut l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et l'évaluation des conditions contractuelles à savoir si elles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et en des versements d'intérêts sur le principal restant dû (note 4); et
- La Caisse détermine la juste valeur de certains instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation. Les hypothèses retenues ont une incidence considérable sur ces techniques, notamment les taux d'actualisation et les estimations des flux de trésorerie futurs (notes 4, 5 et 10).

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 2. Méthode de présentation (suivi)

De plus, lors de la préparation des états financiers consolidés, les notes annexes ont été ordonnées de manière à ce que les informations les plus pertinentes soient présentées précédemment dans les notes et que les informations que la direction a jugées non significatives soient exclues des notes annexes. La détermination de la pertinence et de l'importance des informations à fournir impliquait un jugement important.

#### Périmètre du groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : C Finance Inc., et Immobilières CSB Inc.

### 3. Première application des nouvelles normes comptables

Les normes, interprétations et modifications comptables en vigueur pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Caisse autres que ceux décrits ci-après.

#### **IFRS 9 Instruments financiers**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Caisse a adopté la norme IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplace la norme IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, de nouvelles directives pour mesurer la dépréciation des actifs financiers, et de nouvelles orientations en matière de comptabilité de couverture. La Caisse a adopté IFRS 9 de manière rétrospective. Cependant, malgré l'adoption rétrospective de IFRS 9, la Caisse n'est pas tenue, lors de l'application initiale, de retraiter les chiffres comparatifs.

La Caisse a adopté par anticipation l'amendement à IFRS 9, Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de l'adoption de IFRS 9, conformément à ses dispositions transitoires, la Caisse n'a pas retraité les périodes antérieures, mais a reclassé les actifs financiers détenus au 1<sup>er</sup> octobre 2018 de manière rétrospective, en fonction des nouvelles exigences de classement et des caractéristiques de chaque instrument financier au moment de la transition. Pour les passifs financiers, IFRS 9 conserve la plupart des exigences d'IAS 39. La Caisse n'a pas choisi l'option de désigner des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), l'adoption de la norme IFRS 9 n'a donc pas eu d'impact sur les méthodes comptables de la Caisse en matière de passifs financiers.

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle d'entreprise dans lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme IFRS 9 contient trois catégories principales d'évaluations pour les actifs financiers: évalués à la valeur amortie, à la juste valeur par le biais du compte de résultat et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 3. Première application des nouvelles normes comptables (suivi)

Le tableau suivant présente le classement et la valeur comptable d'origine selon IAS 39 ainsi que le nouveau classement et la valeur comptable selon IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la Caisse au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Instruments financiers	Note	IAS 39		IFRS 9	
		Classification	000 \$	Classification	000 \$
<b>Actifs financiers</b>					
Encaisse et fonds en dépôt	8	Prêts et créances	48 791	Coût amorti	48 791
Débiteurs		Prêts et créances	1 681	Coût amorti	1 681
Placements – dépôts de liquidité	10	Prêts et créances	165 560	Coût amorti	165 560
Placements – parts	10	Disponible à la vente	14 152	JVRN	14 152
Placements – débentures municipales	10	Tenue à l'échéance	1 161	Coût amorti	1 161
Prêts aux membres	4	Prêts et créances	1 267 829	Coût amorti	1 267 829
<b>Passifs financiers</b>					
Créditeurs et autres passifs		Autres passifs financiers	6 625	Coût amorti	6 625
Dépôts des membres	5	Autres passifs financiers	1 375 106	Coût amorti	1 375 106
Emprunts de titrisation	11	Autres passifs financiers	32 000	Coût amorti	32 000
Instruments financiers dérivés		Autres passifs financiers	27	Coût amorti	27
Parts sociales	6	Autres passifs financiers	1 326	Coût amorti	1 326

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 3. Première application des nouvelles normes comptables (suivi)

#### Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle de perte encourue d'IAS 39 par un modèle de perte de crédit attendue. Ceci s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti. Selon IFRS 9, les pertes de crédit sont comptabilisées plus tôt que selon IAS 39. Pour une explication de comment la Caisse applique les exigences de dépréciation d'IFRS 9, voir les notes 4 et 10.

#### Divulgateion

Des modifications ont également été apportées à la norme IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir, lesquelles introduisent des informations qualitatives et quantitatives étendues relatives à IFRS 9. La Caisse a également adopté cette norme pour la période ouverte à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

#### Impact de l'application des nouvelles normes comptables

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur l'état de la situation financière consolidée au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

	Solde au 30 septembre 2018	Ajustement IFRS 9	Solde ajusté au 1 <sup>er</sup> octobre 2018
	\$	\$	\$
Prêts aux membres	1 267 828 515	(13 559)	1 267 814 956
Bénéfices non répartis	96 732 290	(13 559)	96 718 731

L'adoption du modèle PCA d'IFRS 9 a entraîné une augmentation de la provision pour pertes liée aux prêts aux membres et une réduction correspondante des bénéfices non répartis.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 4. Prêts aux membres

Les prêts aux membres et la provision pour prêts douteux détenus par la Caisse s'établissent comme suit :

	<b>2019</b>	2018
	\$	\$
Consommateurs		
Prêts à terme	<b>29 207 990</b>	28 786 478
Hypothèques	<b>603 657 280</b>	546 761 348
Marges de crédit	<b>31 111 027</b>	32 171 567
Commerciaux		
Prêts à terme	<b>58 820 393</b>	75 946 730
Hypothèques	<b>412 739 768</b>	388 124 572
Marges de crédit	<b>44 171 647</b>	46 092 021
Agricoles		
Prêts à terme	<b>15 977 062</b>	19 001 191
Hypothèques	<b>146 518 068</b>	119 708 789
Marges de crédit	<b>12 195 071</b>	14 383 113
	<b>1 354 398 306</b>	1 270 975 809
Intérêts courus à recevoir	<b>5 293 940</b>	4 484 161
Prêts totaux	<b>1 359 692 246</b>	1 275 459 970
Provision pour prêts douteux	<b>(7 753 651)</b>	(7 631 455)
Prêts nets aux membres	<b>1 351 938 595</b>	1 267 828 515

#### Modalités et conditions

Les prêts aux membres portent un taux d'intérêt variable ou fixe.

Les prêts et les marges de crédit aux consommateurs sont des prêts qui ne sont pas garantis par des biens immobiliers et qui, à ce titre, ont diverses conditions de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des charges sur des équipements ou des biens spécifiques, des investissements et des garanties personnelles.

Les prêts hypothécaires aux consommateurs sont des prêts garantis par des biens résidentiels et sont généralement remboursables mensuellement, soit en un versement combiné de principal et des intérêts, soit uniquement des intérêts.

Les prêts commerciaux se composent de prêts à terme, de marges de crédit d'exploitation et d'hypothèques, de partenariats et de sociétés, assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des investissements et sont assortis de garanties personnelles.

Les prêts agricoles comprennent les prêts à terme, les marges de crédit d'exploitation et les prêts hypothécaires consentis à des particuliers, des sociétés de personnes et des sociétés à des fins agricoles. Ils sont assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des cessions de cultures et de bétail, des investissements et des garanties personnelles.

Le solde des prêts aux membres comprend 52 288 \$ (63 931 \$ au 30 septembre 2018) en dollars US.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

#### 4. Prêts aux membres (suivi)

##### Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise initialement les prêts aux membres à la date à laquelle ils ont été créés. Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des frais d'établissement, et des coûts de transaction encourus.

##### Classement et évaluation ultérieure

Les prêts aux membres sont classés et évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car ils respectent les critères du paiement de principal et des intérêts uniquement et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Les prêts aux membres sont ensuite réduits d'une provision pour pertes sur prêts.

##### Décomptabilisation et modifications du contrat

La Caisse décomptabilise les prêts aux membres lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des prêts aux membres expirent ou lorsque la Caisse transfère les prêts aux membres.

Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur comptable à la date de décomptabilisation et la contrepartie reçue est comptabilisée en résultat net.

Si les conditions d'un prêt sont modifiées, la Caisse détermine si les flux de trésorerie du prêt modifié sont substantiellement différents. Si les flux de trésorerie sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt initial du membre sont réputés avoir expirés, ils sont décomptabilisés et un nouveau prêt du membre est comptabilisé à la juste valeur.

Si les conditions d'un prêt de membre sont modifiées, mais pas de manière substantielle, le prêt du membre n'est pas décomptabilisé. Si le prêt du membre n'est pas décomptabilisé, la Caisse recalcule la valeur comptable brute du prêt du membre en actualisant les flux de trésorerie contractuels modifiés au taux d'intérêt effectif initial et comptabilise l'ajustement qui en résulte sur la valeur comptable brute en tant que gain ou perte de modification au résultat net et présentés en tant que revenus d'intérêts. Si une telle modification est effectuée en raison de difficultés financières de l'emprunteur, le gain ou la perte est présenté ainsi que la provision pour pertes sur créances des membres.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles, et provient principalement des prêts aux membres de la Caisse.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

#### 4. Prêts aux membres (suivi)

##### *Gestion de risque de crédit*

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque;
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global;
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement;
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts;
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt;
- Maintenir la liste de surveillance de la Caisse pour les prêts dont le risque de crédit a augmenté depuis l'origine grâce à des techniques de suivi et d'atténuation des risques appropriées;
- Élaborer et maintenir la classification interne du risque de crédit de la Caisse; et
- Des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

La Caisse surveille les prêts aux consommateurs, commerciaux et agricoles principalement en fonction du statut de la défaillance.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 4. Prêts aux membres (suivi)

*Montants découlant de la PCA*

La Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit sur les prêts aux membres en fonction du modèle de la PCA. La Caisse calcule sa provision pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de la PCA en trois étapes comme suit :

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Définition	De la comptabilisation initiale d'un actif financier à la date à laquelle l'actif connaît une augmentation significative du risque de crédit (ASRC) par rapport à sa comptabilisation initiale.	À la suite d'une ASRC par rapport à la comptabilisation initiale de l'actif financier.	Lorsqu'un actif financier est considéré comme défaillant (c'est-à-dire lorsqu'un défaut de crédit s'est produit (prêt en souffrance)).
Critères de mouvement	<p>À leur création, tous les prêts aux membres sont classés dans l'étape 1.</p> <p>Un prêt commercial ou agricole ayant subi une ASRC ou un défaut peut revenir à l'étape 1 si l'augmentation du risque de crédit et/ou le défaut de paiement sont résolus et le mouvement dans le classement du risque de crédit est approuvé par les gestionnaires de crédit.</p> <p>Pour les prêts personnels, la migration de retour à l'étape 1 peut avoir lieu sur approbation des agents de crédit si tous les signes de détérioration antérieure du crédit sont corrigés et si le membre dispose de 6 mois de paiements de capital et d'intérêts effectués sans défaut de paiement.</p>	<p>La Caisse détermine qu'une ASRC a eu lieu lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le prêt est placé sur la liste de surveillance de la Caisse; ou</li> <li>un paiement contractuel est en souffrance depuis plus de 30 jours.</li> </ul> <p>De plus, la Caisse incorpore des informations prospectives dans son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale.</p>	<p>Le prêt d'un membre est défaillant en matière de crédit lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt du membre se sont produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une rupture de contrat telle qu'un défaut ou un défaut de paiement des intérêts ou du principal;</li> <li>difficulté financière importante de l'emprunteur;</li> <li>la restructuration d'un prêt par la Caisse à des conditions que la Caisse ne considérerait pas autrement;</li> <li>le paiement d'un prêt est en retard de 90 jours ou plus; ou</li> <li>il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite ou dans une autre réorganisation financière.</li> </ul> <p>Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme ayant une dépréciation de crédit sauf s'il est prouvé que le risque de ne pas recevoir de flux de trésorerie contractuels s'est considérablement réduit et qu'il n'existe aucun autre indicateur de dépréciation.</p>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 4. Prêt aux membres (suivi)

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Méthodologie PCA	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie attendue des prêts aux membres, résultant de défaillances survenues au cours des 12 prochains mois (perte de crédit attendue sur 12 mois).	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie des prêts aux membres du fait d'événements de défaut survenant pendant la durée de vie de l'instrument (perte de crédit attendue à vie).	
Évaluation collective ou individuelle	Évaluation collective des prêts accordés aux membres, regroupés sur la base de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. Les regroupements sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un groupe particulier restent homogènes de manière appropriée.		Chaque prêt de membre défaillant est évalué individuellement.
Application de la méthodologie PCA	<p>Les PCA d'un groupe de prêts à des membres sont mesurées sur la base d'une méthode du taux de perte de crédit. La Caisse élabore les taux de perte de crédit aux membres de la première étape et les taux de perte de crédit des membres de la deuxième étape, en fonction des antécédents de défaut et de perte de ces types de prêts, ajustés aux conditions économiques actuelles et aux prévisions. Les taux de perte de crédit sont également appliqués à l'estimation du prélèvement sur les engagements de crédit non utilisés (prêts non avancés, marges de crédit non utilisées, lettres de crédit).</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 1 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation dans les 12 mois suivant la date de reportage est basée sur les informations d'utilisation historiques.</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 2 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation sur la durée de l'engagement de prêt est également basée sur les informations d'utilisation historiques.</p>		La probabilité de défaut des prêts consentis aux membres en défaillance est de 100 %; par conséquent, l'estimation clé concerne le montant de la défaillance. La PCA avec prêt douteux est évaluée selon la meilleure estimation de la Caisse en ce qui concerne la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt.
Principales informations prospectives	Taux de chômage locaux, perspectives économiques locales, environnement du crédit et autres variables économiques pertinentes ayant une incidence sur les sous-ensembles des membres de la Caisse.		

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 4. Prêts aux membres (suivi)

#### *Analyse de la qualité de crédit*

Les tableaux suivants présentent des informations sur la qualité du crédit des prêts aux membres en fonction de la cote de risque du crédit de la Caisse. Les prêts consommateurs, commerciaux et agricoles ne sont pas notés. Par conséquent, les informations ont été présentées en fonction de leur niveau de défaut. Sauf indication contraire, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables brutes.

	2019			2018	
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Prêts consommateurs</b>					
Courant	665 138 680	-	-	665 138 680	612 904 930
Retards > 30 jours	-	8 969 339	-	8 969 339	5 554 812
Retards > 90 jours	-	-	8 093 773	8 093 773	7 856 628
	<b>665 138 680</b>	<b>8 969 339</b>	<b>8 093 773</b>	<b>682 201 792</b>	<b>626 316 370</b>
Provision pour prêts douteux	(402 774)	(14 410)	(568 427)	(985 611)	(731 715)
Valeur comptable	<b>664 735 906</b>	<b>8 954 929</b>	<b>7 525 346</b>	<b>681 216 181</b>	<b>625 584 655</b>
<b>Prêts commerciaux et agricoles</b>					
Courant	654 561 433	-	-	654 561 433	628 183 892
Retards > 30 jours	-	2 929 126	-	2 929 126	7 406 747
Retards > 90 jours	-	-	37 462 012	37 462 012	31 818 591
	<b>654 561 433</b>	<b>2 929 126</b>	<b>37 462 012</b>	<b>694 952 571</b>	<b>667 409 230</b>
Provision pour prêts douteux	(85 662)	(1 947)	(6 680 431)	(6 768 040)	(6 899 740)
Valeur comptable	<b>654 475 771</b>	<b>2 927 179</b>	<b>30 781 581</b>	<b>688 184 531</b>	<b>660 509 490</b>
<b>Soldes au 30 septembre</b>	<b>1 319 211 677</b>	<b>11 882 108</b>	<b>38 306 927</b>	<b>1 369 400 712</b>	<b>1 286 094 145</b>

La provision pour pertes de crédit présentée dans le tableau ci-dessus comprend les montants liés aux engagements de crédit non utilisés. À la fin de l'exercice, la Caisse a contracté auprès de ses membres les emprunts non utilisés suivants au titre des prêts, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit:

	2019			2018	
	Consommateurs	Commerciaux et agricoles	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts non déboursés	6 918 724	14 042 659	20 961 383	46 422 312	
Marges de crédit non utilisées	79 924 339	109 984 107	189 908 446	203 725 204	
Lettres de crédit	-	4 055 020	4 055 020	3 421 827	
	<b>86 843 063</b>	<b>128 081 786</b>	<b>214 924 849</b>	<b>253 569 343</b>	

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 4. Prêts aux membres (suivi)

#### Les radiations

Les prêts aux membres sont radiés (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque la Caisse détermine que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ni de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sujets à la radiation. Toutefois, les prêts radiés des membres pourraient toujours faire l'objet de mesures d'application afin de se conformer aux procédures de la Caisse en matière de recouvrement des sommes dûes.

La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

#### Provision pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent les rapprochements entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la provision pour pertes de crédit par type de prêt. Les montants comparatifs pour 2018 représentent le compte de provision pour pertes de crédit et reflètent la base d'évaluation en vertu d'IAS 39. La provision pour pertes de crédit dans ces tableaux inclut les PCA sur les engagements de prêt pour certains prêts aux membres, tels que les prêts non avancés, les marges de crédit non utilisées et les lettres de crédit, car la Caisse ne peut pas identifier séparément la PCA sur la composante prêt engagé de celles sur la composante instrument financier.

	2019			2018	
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total	Total
<b>Prêts consommateurs</b>					
Solde au 1er octobre	327 718	6 367	411 189	745,274	418 376
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	75 056	8 043	277 138	360 237	241 371
Prêts biffés	-	-	(119 900)	(119 900)	(225 657)
Solde au 30 septembre	402 774	14 410	568 427	985 611	434 090
<b>Prêts commerciaux et agricoles</b>					
Solde au 1er octobre	83 157	3 901	6 812 682	6 899 740	3 695 139
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	2 505	(1 954)	464 212	464 763	3 778 629
Prêts biffés	-	-	(596 463)	(596 463)	(276 403)
Solde au 30 septembre	85 662	1 947	6 680 431	6 768 040	7 197 365
Provision pour prêts douteux, au 30 septembre	488 436	16 357	7 248 858	7 753 651	7 631 455

Pour l'année en cours, le montant des actifs financiers qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés et dont les termes ont été renégociés est insignifiant.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 4. Prêts aux membres (suivi)

#### *Qualité des garanties détenues*

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Prêts non garantis	<b>119 610 567</b>	100 898 150
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	<b>14 286 674</b>	16 021 758
Prêts garantis par des biens immobiliers	<b>985 805 755</b>	908 133 114
Prêts garantis par des biens mobiliers	<b>94 425 558</b>	112 766 852
Prêts garantis par le gouvernement	<b>145 563 692</b>	137 640 096
	<b><u>1 359 692 246</u></b>	<u>1 275 459 970</u>

Le total des garanties détenues pour les prêts aux membres au stade 3 est 37 085 519 \$ (2018 – 32 586 053 \$).

#### *Concentration de risque de crédit*

La Caisse surveille la concentration du risque de crédit en fonction de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. La Caisse présente un risque de crédit en raison de la répartition géographique des prêts consentis aux membres dans le sud du Manitoba et dans les environs.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Agriculture		
Production agricole	<b>141 265 021</b>	128 839 350
Élevage de bétail	<b>42 605 020</b>	39 286 089
Commerciaux		
Hébergement et restauration	<b>41 748 000</b>	42 779 063
Construction	<b>58 727 922</b>	58 807 984
Immobilier, location et location à bail	<b>245 287 522</b>	237 817 786
Fabrication	<b>7 688 670</b>	7 131 258
Administration publique	<b>12 775 133</b>	17 825 207

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse aux 30 septembre 2019 et 2018.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

#### 4. Prêts aux membres (suivi)

##### Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des prêts aux membres au 30 septembre 2019 était de 1 355 644 000 \$ (1 262 972 000 \$ en 2018).

La juste valeur estimative des prêts variables est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des emprunts à taux fixe est déterminée à l'aide d'évaluations de niveau 3 (note 10) en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus aux taux du marché en vigueur pour les produits aux termes et risques de crédit similaires.

Les taux d'actualisation varient entre 3,05 % et 6,90 % en fonction de la date d'échéance et du type de prêt.

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité des prêts aux membres jusqu'à leurs échéance. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation ultime.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 5. Dépôts des membres

Les dépôts des membres sont répartis comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes chèques	369 072 777	359 911 222
Comptes d'épargne	198 977 981	181 714 574
Dépôts à terme	469 398 624	469 702 131
Régimes enregistrés	368 700 222	354 057 621
	<u>1 406 149 604</u>	1 365 385 548
Intérêts courus à payer	<u>11 421 957</u>	9 720 878
	<u>1 417 571 561</u>	1 375 106 426

#### Modalités et conditions

Les soldes des comptes chèques et dépôts à terme comprennent 10 135 507 \$ (11 110 757 \$ au 30 septembre 2018) qui seront réglés en dollars US.

#### Comptabilisation et évaluation initiale

Tous les dépôts des membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument.

#### Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts des membres sont ensuite évalués selon la méthode de taux d'intérêt effectif.

#### Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de dépôts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités.

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse aux 30 septembre 2019 et 2018.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 5. Dépôts des membres (suivi)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* exigent que la Caisse maintienne des liquidités à hauteur d'au moins 8 % des dépôts et des emprunts des membres afin d'accommoder les retraits des membres. Au 30 septembre 2019, le taux de liquidité se chiffrait à 13,80 % (14,30 % en 2018).

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice.

Les échéances des passifs sont présentées à la note 9. La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

#### Juste valeur

La juste valeur des dépôts des membres au 30 septembre 2019 était de 1 422 904 000 \$ (1 375 802 000 \$ en 2018).

La juste valeur estimée des dépôts à taux variable est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sur ces prêts et les dépôts sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée en utilisant des évaluations de niveau 3 (note 10) en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de ces dépôts aux taux du marché actuel pour les produits présentant des durées et des risques de crédit similaires. Les taux d'actualisation utilisés varient de 0,85 % à 2,85 % selon la date de renouvellement du dépôt.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 5. Dépôts des membres (suivi)

#### Juste valeur (suivi)

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité de ses placements à terme, prêts et dépôts jusqu'à leur échéance. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation ultime.

### 6. Parts sociales

Les parts sociales sont comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Passifs		
Parts ordinaires (émises 34 386; 34 533 en 2018)	<b>171 930</b>	172 665
Parts de surplus	<b>1 155 641</b>	1 153 695
	<b>1 327 571</b>	1 326 360
Avoir des membres		
Parts de surplus	<b>9 174 649</b>	9 463 044
	<b>10 502 220</b>	10 789 404

#### Modalités et conditions

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la Caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

#### **Parts autorisées**

##### Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 6. Parts sociales (suivi)

#### Parts sociales de surplus

Les parts sociales de surplus autorisées sont composées d'un nombre illimité de parts sociales de surplus, émises et disponibles à des fins de rachat au prix de 1 \$ par part à la discrétion de la Caisse. Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

### 7. Gestion du capital

Les objectifs de la Caisse en matière de gestion du capital sont de maintenir une base de capital qui se structure de manière à dépasser les exigences réglementaires et à utiliser au mieux les affectations de capital.

Les règlements applicables en vertu de la Loi exigent que la Caisse établisse et maintienne un niveau de capital égal ou supérieur aux montants suivants :

- son avoir des membres ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 8 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan consolidé. Il n'y a pas eu de changements par rapport à l'exercice précédent, à ce que la Caisse considère comme son capital.

La Caisse établit la valeur pondérée de ses actifs selon les règlements spécifiés par la Loi, laquelle établit le pourcentage applicable selon le classement des actifs.

La Caisse a respecté les exigences de la Loi en matière de capital au 30 septembre 2019 comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	%	%
Avoir des membres	<b>7,13</b>	7,06
Bénéfices non répartis	<b>6,46</b>	6,35
Capital pondéré	<b>11,67</b>	11,60

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 8. Encaisse et fonds en dépôt

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les comptes courants sont maintenus à la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et à la Caisse Centrale Desjardins (« CCD »). Le rendement moyen des comptes au 30 septembre 2019 est 1,75 % (2018 – 1,50 %).

Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 9 940 857 \$ (11 104 741 \$ au 30 septembre 2018) libellés en dollars US.

### 9. Marge financière et intérêts

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres et les emprunts. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts du Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la Loi. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2019, la Caisse respectait cette politique.

Le tableau suivant présente la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2019				Écart entre actifs et passifs
	Actifs	Actif ententes de SWAP	Passifs	Passif ententes de SWAP	
	\$	\$	\$	\$	\$
Sensible au taux d'intérêt					
Variable	393 076	14 000	428 084	-	(21 088)
0 à 12 mois	357 129	-	446 575	-	(89 446)
Plus de 1 an	803 895	-	411 640	14 000	378 255
Sensible au taux d'intérêt	1 554 100	14 000	1 286 299	14 000	267 801
Non sensible au taux d'intérêt	29 032	-	296 833	-	(267 801)
Total	1 583 132	14 000	1 583 132	14 000	-

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 9. Marge financière et intérêts (suivi)

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-haute est ajouté au bilan consolidé à titre d'actifs à taux variable d'une valeur de 14 000 000 \$ et de passifs à taux fixe d'une valeur de 14 000 000 \$ au 30 septembre 2019.

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une diminution de 75 600 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une augmentation de sa marge financière de 37 000 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

### 10. Placements

Les placements sont répartis comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Dépôts de liquidité		
Dépôts à terme	<u>160 000 000</u>	<u>165 000 000</u>
Parts		
Parts de la CUCM	12 910 000	12 612 000
The Cooperators Group Limited	917 170	835 770
Concentra Bank	574 388	574 388
Autres parts	<u>57 700</u>	<u>57 700</u>
	<u>14 459 258</u>	<u>14 079 858</u>
Débetures municipales	<u>1 587 795</u>	<u>1 116 882</u>
Intérêts et dividendes courus	<u>773 570</u>	<u>676 039</u>
	<u>176 820 623</u>	<u>180 872 779</u>

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 10. Placements (suivi)

#### Dépôts de liquidité

Les dépôts de liquidité comprennent les espèces en dépôt auprès de CUCM.

#### Modalités et conditions

Les dépôts à terme portent des taux d'intérêts variant de 1,80 % à 1,86 % avec des dates d'échéance de 6 mois ou moins.

#### Comptabilisation et évaluation initiale

Les dépôts de liquidité sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

#### Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts de liquidité sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti car ils remplissent les critères de paiement du principal et des intérêts et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels. Les dépôts de liquidité sont ensuite réduits de toute indemnité de perte.

#### Risque de crédit

La Caisse détient des liquidités en dépôt auprès de CUCM. Il a été déterminé que les dépôts de liquidité présentaient un risque de crédit faible et, par conséquent, les provisions pour pertes sur les dépôts de liquidité sont évaluées à un montant égal à la PCA sur 12 mois.

#### Évaluation de la juste valeur

Les valeurs comptables des dépôts de liquidité et des liquidités en dépôt auprès de CUCM se rapprochent de la juste valeur en raison de leurs caractéristiques similaires à celles de la trésorerie et des équivalents.

### Parts

#### Modalités et conditions

Les parts de la CUCM sont requises en tant que condition d'affiliation et sont rachetables lors du retrait de l'affiliation ou à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM. De plus, les credit unions membres et la Caisse sont sujets à des appels de fonds supplémentaires à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

Les parts de la CUCM sont sujettes à un mécanisme de rééquilibrage au moins une fois par an et sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CUCM. La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 10. Placements (suivi)

#### Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les instruments de capitaux propres à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les instruments sont initialement évalués à la juste valeur.

#### Classement et évaluation ultérieure

La Caisse classe ses instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les placements lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de ces placements expirent ou que la Caisse les transfère.

#### Évaluation de la juste valeur

Les actions de Concentra et de Co-operators Group Limited sont détenues à la valeur comptable, leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement est comptabilisée en résultat net.

### **Débtures municipales**

#### Modalités et conditions

Les titres et les débtures municipales portent intérêt à des taux variant de 4,10 % à 6,50 % (3,90 % à 6,50 % en 2018) et viennent à l'échéance entre octobre 2019 et décembre 2033.

#### Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les débtures municipales à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les débtures sont initialement évaluées à la juste valeur.

#### Classement et évaluation ultérieure

Les débtures municipales sont classées et ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car elles remplissent les critères du paiement du principal et des intérêts uniquement et sont détenues dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels.

#### Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les débtures municipales lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux débtures municipales expirent ou que la Caisse transfère les débtures municipales.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 10. Placements (suivi)

#### Débitures municipales (suivi)

##### Évaluation de la juste valeur

Il n'existe pas de valeur marchande séparée pour ces placements, cependant la juste valeur est déterminée comme étant équivalente à la valeur comptable.

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Les niveaux de données sont les suivants:

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 1.
- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix). Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés des actifs qui sont considérés moins actifs. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les parts et les instruments financiers dérivés.
- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.
- Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 3.

Il n'y pas eu de transfert entre les différents niveaux pour les exercices terminés les 30 septembre 2019 et 2018.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisé au résultat net.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 11. Emprunts de titrisation

Afin de compléter ses stratégies de gestion des risques relatifs au capital, liquidité et taux d'intérêt, la Caisse conclut périodiquement des ententes de transfert d'actifs avec des tiers, lesquelles comprennent la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés par sa participation dans le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Programme des TH LNH).

Pour les opérations de titrisation, les prêts sont décomptabilisés que lorsque les droits contractuels liés aux flux de trésorerie de ces actifs ont cessé d'exister ou la quasi-totalité des risques et avantages des prêts ont été transférés. Si les critères de décomptabilisation n'ont pas été rencontrés, la titrisation est reflétée comme une opération de financement, le passif correspondant comptabilisé initialement à la juste valeur et ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si les critères de décomptabilisation ont été remplis, la titrisation est considérée comme une vente et les prêts hypothécaires sont décomptabilisés et retirés du bilan consolidé.

La Caisse a déterminé que les fonds provenant des opérations de titrisation au cours de l'exercice devraient être comptabilisés comme des emprunts de titrisation puisque la Caisse n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires faisant partie de la transaction de titrisation, y compris le paiement du principal par anticipation, le taux d'intérêt et le risque de crédit. Au 30 septembre 2019, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels détenus en garantie et du passif correspondant sont les suivants :

	<b>2019</b>	2018
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	<b>44 170 616</b>	32 000 478
Emprunts de titrisation	<b>44 170 616</b>	32 000 478
Position nette	<b>-</b>	-

Les emprunts de titrisation représentent le financement garanti par des prêts hypothécaires assurés et assignés dans le cadre du Programme des TH LNH. Puisque la titrisation de prêts hypothécaires ne conduit pas à la décomptabilisation des prêts hypothécaires selon les normes comptables, les produits perçus par la titrisation de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés comme des emprunts de titrisation sur le bilan consolidé.

La répartition des emprunts de titrisation est comme suit :

	<b>2019</b>	2018
	\$	\$
Court terme	<b>8 293 000</b>	9 944 000
Long terme	<b>35 877 616</b>	22 056 478
	<b>44 170 616</b>	32 000 478

La Caisse détient huit blocs de créances dans le cadre du Programme des TH LNH portant intérêt de 1,43 % à 2,30 % (de 1,33 % à 2,00 % en 2018). Les dates d'échéances de ces blocs de créances varient d'octobre 2019 à mai 2024.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 12. Risque de change

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2019, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

### 13. Engagements

#### Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2019 était de néant (néant au 30 septembre 2018).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 15 000 000 \$ au 30 septembre 2019 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Au 30 septembre 2019, la Caisse n'avait aucun emprunt avec la CCD (néant au 30 septembre 2018).

#### Autres

##### Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

##### La Société d'assurance-dépôts du Manitoba

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la Loi le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 14. Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	<u>1 169 305</u>	524 724
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	20 640	252 485
Effet du changement des taux d'imposition	-	408 953
	<u>20 640</u>	661 438
Provision pour impôts totale	<u>1 189 945</u>	1 186 162

Les composantes importantes de l'incidence fiscale des montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu comprennent les éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Impôts différés		
Variation des gains (pertes) latentes sur les instruments financiers dérivés	<u>2 252</u>	(18 379)

La provision pour impôts sur le revenu présenté à l'état du résultat étendu est à un taux autre que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	27,0	27,0
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	(12,5)	(11,4)
Impôts provincial	0,0	0,7
Éléments non déductibles et autres items	<u>3,1</u>	14,4
	<u>17,6</u>	30,7

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base, à la provision pour prêts douteux, l'écart d'acquisition, pertes reportées au future, et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 14. Impôts sur le revenu (suivi)

Les composantes des passifs et actifs d'impôts différés sont comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Immobilisations corporelles et logiciels de base	1 892 787	1 877 378
Autres	(166)	2 251
	<b>1 892 621</b>	<b>1 879 629</b>
Actifs d'impôts différés		
Provision pour prêts douteux	(248 092)	(233 878)
Passif d'impôts différés net	<b>1 644 529</b>	<b>1 645 751</b>

### 15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles sont comme suit :

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 294 884	-	2 294 884	2 294 884
Édifices et terrains de stationnement	18 760 470	6 881 448	11 879 022	12 099 725
Mobilier et équipement	5 872 756	5 478 959	393 797	563 940
Équipement informatique et de télécommunication	4 355 988	3 354 649	1 001 339	1 119 891
Améliorations locatives	891 587	877 742	13 845	17 650
	<b>32 175 685</b>	<b>16 592 798</b>	<b>15 582 887</b>	<b>16 096 090</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suivi)

#### Actifs incorporels

##### Logiciels de base

Les logiciels de base acquis et développés à l'interne sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 6,7 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

##### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 3,5 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie.

Les actifs incorporels sont comme suit :

	2019		2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	1 091 515	106 519	984 996
Logiciels de base	7 327 070	3 016 552	4 310 518
	<b>8 418 585</b>	<b>3 123 071</b>	<b>5 295 514</b>
			5 945 536

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

### 16. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	<u>1 381 910</u>	<u>1 373 303</u>

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	<u>45 350</u>	35 500
Formation et autres frais	<u>3 882</u>	<u>2 658</u>
	<u>49 232</u>	<u>38 158</u>

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	<u>1 551 623</u>	1 051 113
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	<u>45 709</u>	30 806
Valeur totale des marges de crédit accordées	<u>201 700</u>	85 500
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	<u>9 597</u>	3 346
Valeur inutilisée des marges de crédit	<u>146 800</u>	221 000
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	<u>3 060 837</u>	1 657 025
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	<u>33 391</u>	16 958

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

---

### 17. Dépenses de personnel

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Salaires et traitements	<b>11 888 787</b>	11 699 046
Avantages sociaux	<b>2 500 581</b>	2 055 843
Autre	<b>863 655</b>	764 001
	<b><u>15 253 023</u></b>	<u>14 518 890</u>

### 18. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Certaines déclarations ont été publiées par l'IASB ou l'IFRS Interpretations Committee et sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La norme IFRS 16 remplace les normes IAS 17 Contrats de location, IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple incitatifs et SIC-27 Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location. La nouvelle norme élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement du point de vue du locataire. Tous les contrats qui répondent à la définition d'un bail seront comptabilisés dans l'état de la situation financière avec un actif de « droit d'utilisation » et un passif correspondant. L'actif est ensuite comptabilisé comme immobilisations corporelles ou investissement et le passif est déprécié à l'aide du taux d'intérêt inhérent au bail. Les exigences comptables du point de vue du bailleur restent en grande partie conformes aux exigences antérieures de la norme IAS 17. La date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme, IFRS 16, est le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Caisse s'attend à ce que les modifications influent sur la comptabilisation des contrats de location et elle évalue si l'incidence sera importante.

IFRIC 23 Incertitude sur les traitements fiscaux publiée afin de fournir des indications sur la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. La date d'entrée en vigueur d'IFRIC 23 est le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Caisse s'attend à ce que les modifications influent sur l'évaluation des traitements fiscaux incertains.

Amendements d'IAS 12 Impôts sur le résultat émis pour préciser que toutes les conséquences fiscales des dividendes doivent être comptabilisées en résultat net, en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le lieu où l'entité a initialement comptabilisé les transactions ou événements passés qui ont généré les bénéfices distribuables. La date d'entrée en vigueur de la modification de l'IAS 12 est le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Caisse s'attend à ce que la modification ait une incidence sur la comptabilisation des incidences fiscales du dividende.